



Décision relative à une demande de changement de dénomination d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de changement du nom commercial du produit phytopharmaceutique TERPLEX

de la société GLOBACHEM NV
enregistrée sous le n°2020-2764

Le changement de dénomination du produit référencé ci-après est accordé en France.

Plan of direction dépendant de la délocalisation
Plan de direction des substitutions
que utilise sur le marché

Wahl-Chancen des GEINI

Informations générales sur le produit

Nom du produit	
	Nouvelle dénomination TERPLEX
	Ancienne dénomination MOXA NEW
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	GLOBACHEM NV Brustem Industriepark Lichtenberglaan 2019 3800 SINT-TRUIDEN BELGIQUE
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	200 g/L - trinéxapac-éthyl
Numéro d'intrant	264-2016.01
Numéro d'AMM	2200061
Fonction	Régulateur de croissance
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée avant cette échéance si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le **14 SEP. 2020**

Pour le directeur général et par délégation
La directrice des autorisations
de mise sur le marché

Marie-Christine de GUENIN